



*Guide pratique et éthique
des projets étudiants de
solidarité internationale
en orthophonie*

Edito

Tu es étudiant en orthophonie et tu es intéressé par la solidarité internationale ? Peut-être même que l'association de ton Centre de Formation te fait de l'oeil et que tu te dis "pourquoi pas moi ?" Tu es membre d'une association de solidarité internationale et tu débutes ton mandat (ou pas) ? Ce guide est fait pour toi !

Ce guide est issu d'une réflexion et d'un partage d'expérience entre la FNEO et les différentes associations étudiantes de solidarité internationale en orthophonie. Il n'a pas pour vocation de te donner une recette "miracle" pour réussir ton projet de solidarité internationale, mais simplement de répondre aux différentes questions que toi et ton équipe pouvez être amenés à vous poser durant l'élaboration, la mise en place et le retour de votre projet. Il liste également des personnes ressources vers qui te tourner en cas de besoin et te présente le - très chouette et très développé - réseau d'associations de solidarité internationale d'étudiants en orthophonie.

Enfin, parce qu'un projet de solidarité internationale suscite toujours des réflexions éthiques, culturelles et autres, ce guide te proposera régulièrement, au fil de sa lecture, de prendre du recul sur ton projet et de te poser des questions sur les notions complexes qui découlent de ces problématiques.

J'espère que tu prendras autant de plaisir à lire ce guide que nous en avons eu à y réfléchir ensemble et qu'il te sera utile.

Le Bureau National de la FNEO te souhaite de belles réussites dans tes projets solidaires !

LISA PAVOT

*Vice-Présidente en charge de la Solidarité
Internationale de la FNEO 2018-2019
Étudiante en 5^e année à Caen*

**Guide de la Solidarité
Internationale - Edition 2019**

Édité par la FNEO (association de
loi 1901)

Contact : www.fneo.fr
presidente.fneo@gmail.com

Images : Flaticon

Rédaction : Lisa Pavot, Vice-
Présidente en charge de la
Solidarité Internationale

Maquette : Marie VIALATTE, Vice-
Présidente en charge des
Publications

Dépôt légal : à parution

Sommaire

Les origines

4

Des valeurs communes

Solidarité internationale / Humanitaire

Partir ou ne pas partir ?

Avant le départ

6

La création d'une association

La recherche de partenaires

La préparation au départ

Informations pratiques

Le projet sur place

20

Organisation du projet sur place

Dimension éthique

Le retour de projet

24

Quelle forme pour le retour de projet ?

La passation

Les interlocuteurs privilégiés

26

Le réseau des associations étudiantes de solidarité internationale en orthophonie

28



Les origines d'un projet de solidarité internationale

À l'origine d'un projet de solidarité internationale se trouve une **prise de conscience** des enjeux de la société à l'échelle mondiale.

Edmond Kaiser, fondateur de l'ONG Terre des Hommes, déclarait : "Si on ouvrait la marmite du monde, sa clameur ferait reculer le ciel et la terre. Car ni la terre ni le ciel ni aucun d'entre nous n'a vraiment mesuré l'envergure terrifiante du malheur des enfants ni le poids des pouvoirs qui les broient". L'esprit solidaire émerge lorsque l'on décide de se pencher de plus près sur ces différentes **problématiques** et donc, en quelque sorte, "d'ouvrir la marmite du monde". Cette phrase reflète assez fidèlement la vision occidentale du monde. D'une part parce qu'il est vrai que nous avons tous au moins une idée de la situation économique et politique des pays les moins avancés et des **inégalités** qui subsistent encore entre pays du "Nord" et pays du "Sud", malgré la décolonisation. D'autre part, parce qu'il existe dans ces propos une dimension discriminante et alarmiste qui donne l'idée qu'il faut à tout prix que les pays développés

s'engagent à "secourir" les plus pauvres. On appelle cela le **white saviour complex**, c'est-à-dire le "complexe du sauveur blanc". Cependant, la solidarité internationale, ce n'est pas considérer que les pays du Sud sont tous pauvres et que l'on doit absolument leur fournir une aide matérielle, alimentaire et financière. C'est apprendre à remettre en question ses représentations, à **déconstruire ses stéréotypes** et à **échanger**. Avant même de décider d'agir, il faut donc se renseigner, lire, se former sur le sujet pour savoir ce qui nous préoccupe et ce que l'on aimerait pouvoir changer à l'équilibre mondial, même de manière minime, à notre échelle. Il faut aussi toujours garder à l'esprit que l'on intervient dans une dynamique, un système, une société qui a ses règles de fonctionnement que l'on risque de perturber. Enfin, il faut se poser la question des compétences dont on dispose et de ce que l'on peut vraiment apporter.

Des valeurs communes

On peut ensuite décider de se rassembler avec d'autres personnes qui partagent la même **vision** du monde et traversent le même questionnement. Avant de commencer à agir, il est important de discuter et de s'accorder sur les différents **principes** et **valeurs** que l'on souhaite défendre pour s'assurer que les buts et les idéaux que les différents membres du groupe poursuivent sont **compatibles**.



Solidarité internationale/humanitaire

Il est important de faire le distinguo entre solidarité internationale et humanitaire afin de pouvoir utiliser ces deux termes à bon escient.

La notion d'**aide humanitaire** renvoie à une intervention ponctuelle, liée à un événement exceptionnel qui a atteint les civils (catastrophe naturelle, guerre, attentat). L'aide humanitaire vise à sauver des vies et à assister des victimes en détresse, à apporter des solutions d'urgence pour soulager les souffrances humaines. Ce sont souvent des ONG spécialisées dans l'urgence qui interviennent (par exemple, Médecins Sans Frontières). Elle n'est pas forcément développée en partenariat avec des acteurs associatifs locaux.

L'utilisation du terme humanitaire dans un contexte ne répondant pas à ces critères peut connoter une vision simpliste de la solidarité internationale, où l'occidental se rend dans un pays en développement pour apporter ce qu'il pense être une aide appropriée, sans tenir compte des particularités, notamment socio-culturelles, qui peuvent entrer en jeu. Cela renvoie à une attitude que l'on pourrait qualifier de néo-coloniale.

Le terme de solidarité internationale est utilisé dans un contexte plus global de mondialisation et d'interdépendance entre les pays. Il exprime la volonté d'oeuvrer ensemble "en solidarité" pour la construction d'un monde plus juste, en travaillant à réduire les inégalités entre les personnes. Il comprend l'éducation à la citoyenneté et la sensibilisation des populations aux problématiques internationales, y compris dans les pays du Nord. L'idée est de travailler en collaboration et non d'imposer sa vision à l'autre. La solidarité internationale se doit d'être pérenne, et ne répond pas à une situation d'urgence.

Partir ou ne pas partir ?

Il existe de multiples manières de s'impliquer en matière de solidarité internationale. En voici quelques unes :

- Agir sur les **politiques gouvernementales** en menant des **actions citoyennes**
- Soutenir des **projets de développement de partenaires** qui agissent dans le domaine (ONG, associations diverses...) par une aide financière ou du bénévolat
- Modifier son **mode de vie** et ses **choix de consommation** (par exemple, par l'achat de vêtements fabriqués de manière éthique, le respect de l'environnement, et bien d'autres choses encore)
- Aller sur le **terrain** et mettre en place des échanges durables avec des partenaires sur place pour tenter de participer, à notre niveau, à la réduction de ces inégalités

Partir en mission n'est donc pas une fin en soi et n'est pas la seule option possible !

La décision d'un départ doit être mûrement réfléchi et répondre à une demande explicite émanant de partenaires compétents dans le pays d'accueil. La situation politique et sanitaire du pays doit aussi permettre de pouvoir y séjourner sans risque. Il faut toujours se poser la question du sens d'un projet : le fait-on pour soi-même, pour voyager et découvrir le monde, ou bien en réponse à un véritable besoin constaté dans le pays de destination ? Tout projet doit ainsi commencer par une introspection de ses véritables motivations, il faut systématiquement se poser la question du pourquoi avant de commencer à se poser celle du comment.



Avant le départ

La création d'une association

QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION LOI 1901 ?

En France, l'article 1 de la loi de 1901 relative au contrat d'association définit celui-ci comme "La convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente et pour une durée définie, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices".

Une **association loi 1901** est régie par des statuts qui sont rédigés par ses membres fondateurs. Elle dispose d'une **Assemblée Générale** qui réunit tous les membres de l'association à une fréquence définie par les statuts, d'un **Conseil d'Administration** composé de tous ses membres administrateurs qui gèrent le fonctionnement de l'association et d'un **Bureau** qui représente l'instance de direction de l'association.

POURQUOI CRÉER UNE ASSOCIATION LOI 1901 DANS LE CADRE D'UN PROJET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ?

Bien que ce ne soit absolument pas une condition obligatoire à la réussite de votre projet, la création d'une association va vous permettre de simplifier certaines démarches.

Le fait de rendre une association d'utilité publique lui permet de disposer d'une capacité juridique et donc de recevoir des dons, des subventions, des cotisations de ses membres, et de posséder une domiciliation qui permet de conserver toujours la même adresse. Par ailleurs, le fait de rassembler votre ou vos projets sous le nom d'une association vous permettra de vous présenter et d'être reconnus comme une entité pérenne devant les différentes instances, même si les membres du bureau changent chaque année.

LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION

La création d'une association se fait généralement lors d'une Assemblée Générale constitutive. La loi considère que la création d'une association est effective à partir du moment où au moins deux personnes sont liées par un contrat que l'on appelle les statuts, qui comportent les mentions légales obligatoires et leurs deux signatures.

NB : En Alsace et en Moselle, le nombre de personnes qui doivent apposer leurs signatures sur les statuts au moment de la fondation de l'association est porté à sept.



LA RÉDACTION DES STATUTS

Les statuts sont un contrat libre qui régit le fonctionnement de l'association. **Aucun contenu n'est imposé** par la loi ; en revanche, vous devrez respecter tout ce que vous déciderez d'y faire figurer. Par exemple, s'il est inscrit dans les statuts que vous devez faire une réunion de bureau par mois, vous devrez respecter cette fréquence. Évitez donc d'inclure dans vos statuts des informations qui risqueraient de changer rapidement (noms des membres, montant des cotisations...) ou qui pourraient vous empêcher de faire certaines actions. En effet, pour changer des statuts il est nécessaire de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire, ce qui peut être coûteux en terme d'organisation.

Toutefois, il est conseillé de faire figurer dans vos statuts :

- Le **titre de l'association**, son objet, sa durée (déterminée ou illimitée) et son siège social
- Les conditions d'**admission** et de **radiation** de ses membres (par exemple : pour faire partie de l'association, il faut être étudiant en orthophonie, la qualité de membre se perd par le décès, la démission...)
- Les **règles d'organisation et de fonctionnement** (le nombre de personnes minimal, les postes obligatoires, l'élection et le renouvellement du bureau, la fréquence des Assemblées Générales)
- Les conditions de **modification des statuts** et de **dissolution de l'association**

Vous pouvez retrouver des informations précises sur la législation qui encadre la rédaction des statuts ici : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1120>

LA DÉCLARATION À LA PRÉFECTURE

Pour jouir d'une capacité juridique et pouvoir percevoir des dons et des subventions, une association doit obligatoirement être déclarée à la préfecture ou à la sous-préfecture. Les pièces à fournir varient selon les départements, il vous faudra donc vous renseigner auprès de votre préfecture. Vous pouvez déposer la **déclaration** sur place, l'envoyer par courrier, ou encore réaliser la démarche en ligne sur le site www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1757 (pour la création d'une nouvelle association) ou <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R37933> (pour modifier une association déjà créée). Un récépissé vous sera adressé dans un délai de cinq jours suivant le dépôt. Il vous faudra conserver précieusement ce **récépissé** car on vous le redemandera pour certaines formalités (notamment l'ouverture d'un compte bancaire), et dans la constitution de certains dossiers de subventions.

Un extrait de déclaration est ensuite publié au **Journal Officiel** dans un délai d'un mois, ce qui signe l'acquisition de la capacité juridique de votre association. Le montant d'une déclaration d'association au Journal Officiel est fixé à 44 euros (90 euros si la déclaration dépasse 1000 caractères).

NB : Le montant peut-être différent en Alsace et en Moselle.

La déclaration à la préfecture contient notamment les noms, prénoms et coordonnées des différents membres du bureau, il faudra donc la renouveler dans les trois mois suivant chaque changement de bureau en apportant les modifications qui s'imposent.



LES POSTES

La création et la répartition des postes dans une association est totalement libre. Elle dépendra des postes obligatoires référencés dans les statuts. En général, les postes obligatoires (que l'on appelle aussi postes statutaires) dans une association sont les suivants :

- **Président** : il aura principalement un rôle de représentation, il fera le lien entre le bureau et les différentes instances (financeurs, partenaires sur place, autres associations). Il aura également un rôle de coordination et de gestion du bureau, notamment dans l'attribution des différentes tâches. Le président porte aussi la responsabilité de l'association, notamment juridique.

- **Secrétaire** : il sera en charge de l'aspect administratif : programmation des réunions de bureau, établissement du rétroplanning, déclaration de l'association à la préfecture. C'est également lui qui prendra des notes pour le procès-verbal lors des Assemblées Générales et des réunions de bureau.

- **Trésorier** : il sera en charge de la gestion des fonds propres de l'association. C'est lui qui aura la responsabilité d'établir et de faire respecter le budget prévisionnel. Il sera souvent amené à travailler en binôme avec le président en vue des commissions d'attribution des subventions pour le projet.

Vous pouvez décider de créer d'autres postes non précisés dans les statuts. Ces postes peuvent changer à chaque renouvellement de bureau, en fonction des missions et des objectifs de l'association. On peut fréquemment retrouver :

- Un ou plusieurs **Vice-Présidents en charge de l'Événementiel** : ils organiseront des événements pour assurer la récolte de fonds dans le cadre d'actions d'autofinancement.

- Un ou plusieurs **Vice-Présidents en charge de la Communication** : ils assureront la communication de l'association sur les différents réseaux sociaux notamment.

- Un ou plusieurs **Vice-Présidents en charge des Partenariats** : ils rechercheront des partenaires privés qui acceptent de fournir des subventions et/ou du matériel à l'association.

- Un poste de **Vice-Président en charge des financements**, dédié à la rédaction des dossiers de subventions.

LES ADHÉSIONS

Les modalités d'adhésion peuvent être définies dans les statuts (qui peut adhérer, comment, et à quelle période). L'adhésion à une association de solidarité internationale se fait en général avec une participation financière. L'adhérent peut en contrepartie bénéficier d'avantages (réductions sur les événements, petits cadeaux apportés du pays dans lequel l'association se rend, invitation aux Assemblées Générales, etc.).

L'ASSURANCE ET LE COMPTE BANCAIRE

L'ouverture d'un compte bancaire spécifique à l'association est essentielle car elle permettra de recevoir des dons, des subventions, et de faire les achats nécessaires au fonctionnement de l'association. Le compte d'une association fonctionne comme tout compte bancaire. L'association pourra se faire délivrer un chéquier et/ou une carte bancaire en son nom. Pour ouvrir un compte, vous aurez besoin entre autres de fournir une copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture ainsi qu'une copie des statuts. D'autres pièces pourront vous être demandées en complément, en fonction des banques. Soyez vigilants sur les frais bancaires pratiqués et renseignez-vous pour ne pas avoir de surprises dans la gestion de votre budget. Les opérations bancaires ne peuvent être réalisées que par une personne habilitée (en général le trésorier ou le président en cas d'indisponibilité de ce dernier). Vous devrez également vous assurer de déclarer le nouveau trésorier à la banque à chaque changement de bureau pour faire modifier sa signature.



Il est également obligatoire pour toute association de disposer d'une assurance couvrant sa responsabilité civile. L'assurance peut aussi parfois couvrir les adhérents dans leurs activités ainsi que le matériel. Elle peut être souscrite auprès d'un assureur ou d'un banquier.

La recherche de partenaires dans le pays d'accueil

La question de la recherche des partenaires sur place est non seulement la plus cruciale pour le choix d'un projet, mais c'est également la plus délicate. Vous ne trouverez pas ici de liste de personnes ou d'associations que vous pouvez contacter, tout simplement parce qu'il existe un nombre incalculable d'ONG qui recherchent des bénévoles étrangers dans les pays en développement. Voici quelques conseils de base sur les pièges à éviter lors de l'établissement d'un partenariat :

LA SITUATION POLITIQUE

Si vous décidez d'aller sur place, le pays que vous choisirez doit disposer d'une situation politique stable. Il ne s'agit pas de se mettre en danger lors d'un projet de solidarité internationale. Vous pouvez retrouver des conseils aux voyageurs et des données sur la situation politique pour chaque pays sur le site www.diplomatie.gouv.fr.

LE VOLONTOURISME

On observe depuis quelque temps l'émergence d'un business lucratif autour de la solidarité internationale, que l'on appelle le tourisme humanitaire ou volontourisme. Des entreprises de plus en plus nombreuses proposent des "packs" tout compris à destination de pays en développement, vendant la possibilité d'y faire du bénévolat pendant les vacances. Si ce type d'offres répond à une demande croissante de la part des occidentaux qui ont bien souvent des intentions louables, ces entreprises poursuivent avant tout une logique commerciale, et non l'intérêt des populations locales.

Comment reconnaître ces organismes et ne pas tomber dans l'un de ces pièges ?

Pour commencer, le volontourisme n'est pas gratuit ! On vous demandera souvent de déboursier plusieurs centaines d'euros uniquement pour la mission, en plus du coût des billets d'avion, de la nourriture et de l'hébergement.

Autre caractéristique : il suffit de payer pour devenir bénévole, on n'exige de vous aucune compétence particulière, aucune formation. Les projets sont prêts à être consommés, de manière éphémère, ne sont pas préparés en amont du départ ni construits dans une logique de pérennisation. Ils n'ont donc en général aucun impact sur la population locale, et dans le pire des cas, peuvent les mettre en danger (des actes médicaux ont par exemple pu être pratiqués par des personnes non diplômées dans le cadre du volontourisme).

Gardez à l'esprit qu'il faut du temps et de l'énergie pour préparer et acquérir les compétences nécessaires à l'accomplissement d'un projet de solidarité internationale et renseignez-vous bien sur l'organisme avec lequel vous partez.



LA QUESTION DE LA DEMANDE

Lors de la recherche de partenaires, il est primordial de bien définir les besoins sur place en se renseignant précisément sur la situation du pays. Il est très important de ne pas créer un besoin là où il n'y en avait pas auparavant. Pour cela, il faut absolument s'entourer de personnes qui connaissent la réalité du terrain, les besoins existants et les particularités socio-culturelles lors de la préparation du projet, puis une fois sur place. Vous pouvez commencer par vous intéresser aux associations de solidarité internationale, de communautés étrangères ou de jumelages autour de chez vous.

La préparation au départ

LA PRISE DE POSTE ET LA RÉPARTITION DES TÂCHES

À la mise en place du projet, il sera nécessaire de vous répartir rapidement les tâches à accomplir. Si vous avez choisi de différencier les postes au sein de votre association, cela implique déjà une **répartition naturelle** (le trésorier s'occupe du budget, le secrétaire du rétroplanning et de la déclaration en préfecture,...).

Si vous choisissez de présenter plusieurs **dossiers de demande de subventions**, n'hésitez pas à partager le travail de préparation de ces dossiers au sein du bureau (réunir les différentes pièces nécessaires, rédiger une présentation du projet...). Il vous faudra ensuite désigner une personne qui sera chargée de **contacter les partenaires** sur place, car il est plus judicieux et plus plaisant pour eux d'avoir toujours le même interlocuteur.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Établir un Budget Prévisionnel (BP) doit être une priorité dans la préparation de votre projet. Le BP est une pièce indispensable à la constitution de tout dossier de demande de subvention, car il permet aux financeurs d'évaluer très rapidement le sérieux et la faisabilité d'un projet.

Il vous permettra également d'estimer d'une part les **dépenses** nécessaires à la réalisation de votre projet et d'autre part les moyens que votre association va mettre en oeuvre pour réunir ces fonds (**recettes**).

Vous vous en douterez, un budget prévisionnel doit toujours être équilibré, c'est-à-dire que la somme inscrite dans la colonne des dépenses doit être identique à celle inscrite dans la colonne des recettes. Chaque poste de dépense doit être justifié par le projet et vous devez en fournir une estimation la plus précise possible (pensez à demander des devis et à vous renseigner sur les prix).

En ce qui concerne l'estimation des recettes, c'est un peu plus complexe, car elles découlent normalement des financements que vous allez obtenir, notamment en fournissant votre budget prévisionnel. Or, il est difficile de définir à l'avance à quelle hauteur chaque financeur acceptera de participer à votre projet. Si vous ne pouvez pas vous baser sur un BP antérieur, le mieux reste de **fractionner** au maximum vos recettes sur le BP. En clair, il s'agit de demander des petites sommes à chaque financeur pour montrer que vous ne vous reposez pas que sur une seule source de financement. N'oubliez pas d'**actualiser** et de **rééquilibrer** votre budget au fur et à mesure que l'on vous accorde des subventions et que vous récoltez de l'argent par vos actions d'autofinancement : il n'en sera que de plus en plus précis.



BUDGET PREVISIONNEL (pour six personnes)

Dépenses	
Frais médicaux	
Vaccins obligatoires (38 €)	228 €
Traitement antipaludéen (40 €)	240 €
Trousse de secours	120 €
Séjour	
Hébergement + nourriture (200 €)	1 200 €
Déplacements sur place	300 €
Frais déplacements	
Vol A/R (600 €)	3 600 €
Assurance (30 €)	180 €
Visa (60 €)	360 €
Actions d'autofinancement	
Goodies	250 €
Buffet	75 €
Frais divers	
Frais bancaires	40 €
Impressions	30 €
Imprévus	
	400 €
TOTAL	7 023 €

Recettes	
Fonds propres	
Autofinancement	2 250 €
Vente de goodies	
Buffets	
Organisation de soirées	
Stand paquets cadeaux	
Apport personnel	303 €
Adhésions	170 €
Solde restant	250 €
Subventions privées	
Partenariats entreprise privée	150 €
Cagnotte participative	700 €
Subventions publiques	
FSDIE	1 000 €
CROUS	500 €
UFR Médecine	500 €
Autres subventions	
Région	
Département	
Ville	
TOTAL	7 023 €

Que peut-on financer avec l'argent de l'association ?

Il faut y réfléchir au moment de l'établissement du BP, et établir une ligne directrice avec l'ensemble des participants au projet. Certains financent leurs billets d'avion, visas, vaccins obligatoires avec l'argent de l'association, d'autres estiment que celui-ci ne doit servir qu'au déroulement du projet sur place. Vous pouvez choisir de financer ce que vous voulez, à condition de pouvoir le justifier ensuite au moment du retour de projet.

D'un point de vue éthique, il est préférable de ne pas utiliser l'argent de l'association à des fins personnelles, c'est-à-dire pour payer tout ce qui ne rentre pas ou pas uniquement dans le cadre du projet (passeports, vaccins non obligatoires, excursions sur place, sorties).

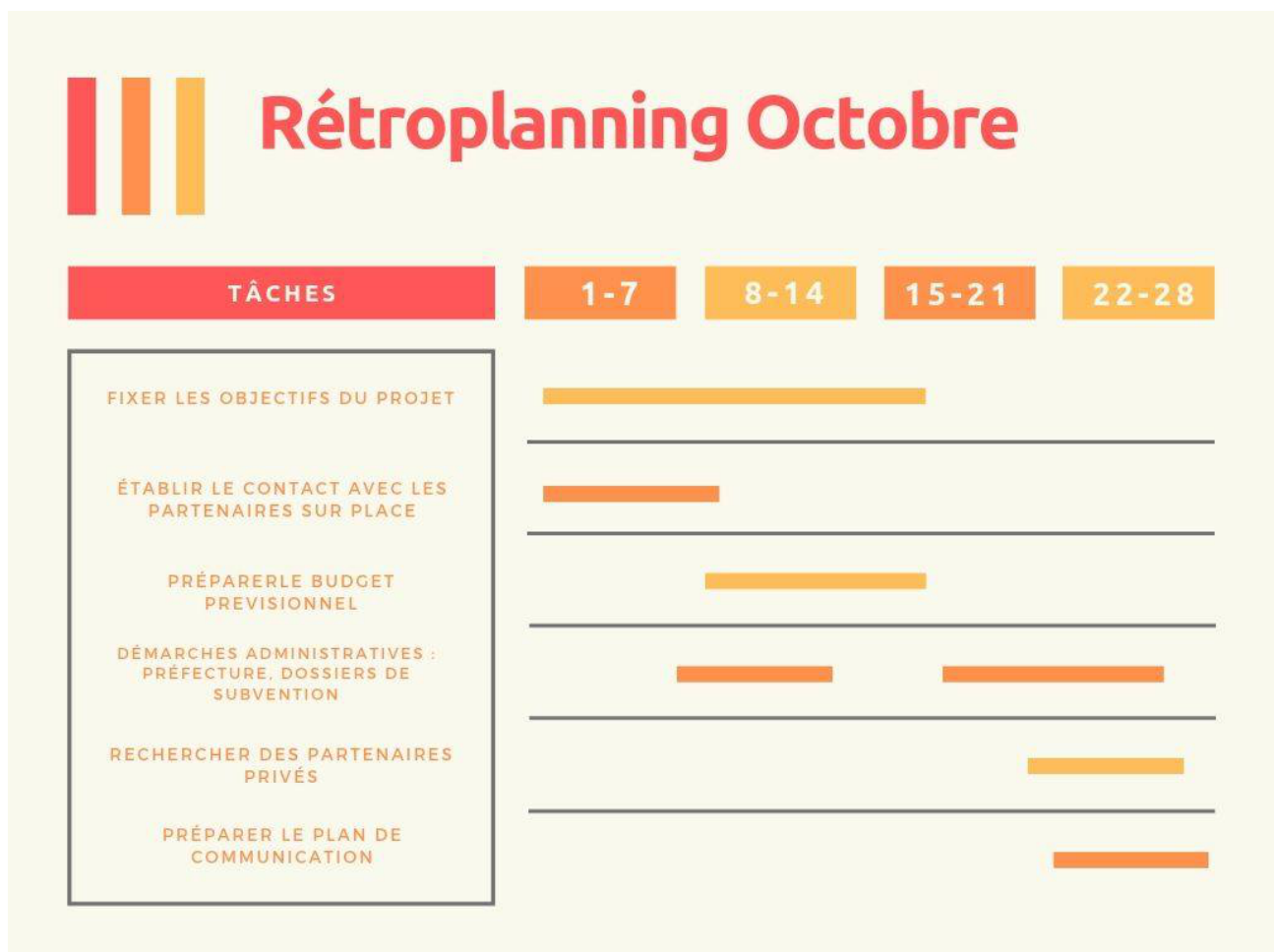
LE RÉTROPLANNING

Le rétroplanning (RP) est un outil central de l'organisation de votre projet puisqu'il va vous permettre de fixer des **échéances** à respecter dans la réalisation de ses différentes étapes. Il vous donnera une idée de ce que vous devez faire chaque mois et permettra d'**anticiper** la répartition des tâches entre les différents membres. Le RP est une liste exhaustive de toutes les tâches que vous avez à accomplir jusqu'au départ : dossiers de subvention, actions d'autofinancement, rendez-vous téléphoniques avec les partenaires sur place, vaccination, visas, etc. S'il est créé au début du projet, il peut sans cesse être remis à jour quand de nouvelles tâches s'ajoutent.

Doivent apparaître sur le RP :

- Des deadlines, c'est-à-dire les dates auxquelles chaque tâche devra être accomplie pour assurer le bon déroulement du projet
- La répartition des tâches
- L'avancement des tâches (par exemple, au moyen d'un code couleur)

Il existe un type de RP appelé diagramme de Gantt qui peut être réalisé très facilement au moyen d'un tableau Excel. En abscisse, on trouve le temps et en ordonnée, les actions à réaliser. Cela permet de visualiser simplement toutes les **tâches planifiées** d'un projet et leurs échéances. On retrouve pour chaque activité une durée représentée par un rectangle plus ou moins long en fonction du temps de travail qu'on lui aura au préalable attribué.



Il existe également des **listes de tâches en ligne** comme sur les sites Trello ou Wunderlist qui permettent d'assigner des tâches à chacun, de fixer des deadlines et de cocher quand une action est terminée.

LA RÉCOLTE DE FONDS

La recherche de subventions

Publiques : si vous êtes une association étudiante, vous pouvez prétendre à différents financements réservés aux projets menés par des étudiants.

- ▲ Des subventions de l'**UFR Santé** ou autre entité dont dépend le département d'orthophonie
- ▲ Le **FSDIE** (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) : c'est un fonds qui permet de financer des projets portés par des associations étudiantes de l'Université
- ▲ Le dispositif **Culture-ActionS** : Cette subvention gérée par le CROUS encourage les initiatives étudiantes visant à promouvoir l'action sociale. C'est en quelque sorte le FSDIE du CROUS
- ▲ Le **JSI** (Jeunesse et Solidarité Internationale) : dispositif du Ministère des Affaires Étrangères, qui finance les projets solidaires à l'international, co-construits entre un groupe de jeunes français, un groupe de jeunes en binôme à l'international et un partenaire local.

De nombreuses collectivités territoriales disposent également de fonds à attribuer à des projets menés par des jeunes :

- ▲ La commune
- ▲ Le département
- ▲ La région

Les montants des subventions sont souvent proportionnels à la taille de la collectivité. Vous pouvez faire ces demandes dans le lieu de vos études ou dans le lieu de résidence de vos parents.

Privées :

- ▲ Les **trophées et concours** : certains organismes proposent des concours avec à la clé des financements (ex : les trophées de l'Étudiant, les Trophées des Associations pour la fondation EDF).
- ▲ Les **entreprises privées** : il est possible d'obtenir des financements de leur part mais ils donneront le plus souvent plutôt du matériel.

Pour entamer la plupart de ces démarches, on vous demandera de constituer un **dossier solide** expliquant en détails votre projet (partenaires sur place, description des activités envisagées, budget prévisionnel, rétroplanning, actions d'autofinancement envisagées). Certaines instances vous demanderont de venir défendre votre projet lors d'un **entretien oral**. Il est donc indispensable de ne demander ces subventions qu'une fois que vous disposez de toutes ces informations, que vous êtes sûrs de votre projet et **bien préparés**. Cependant, ces démarches administratives peuvent prendre du temps et les instances doivent se réunir en commissions plus ou moins régulières pour décider de l'attribution des fonds. De plus, l'argent peut tarder à être débloqué et à arriver sur le compte de l'association. Renseignez-vous bien sur **les dates des commissions** afin de ne pas vous faire surprendre, certaines se réunissent une fois par an, d'autres une fois tous les deux mois, etc.

Pour démarcher des partenaires privés (entreprises, particuliers), vous pouvez créer une courte plaquette de présentation de votre projet (dont vous pourrez trouver un exemple sur la page suivante) que vous pourrez leur communiquer par mail ou en main propre. Cela leur permettra d'être rassurés sur le sens et le sérieux de votre démarche.

NOM DU PROJET

LOGO DE
L'ASSOCIATION

Présentation de l'association

QUI ?

Présentation de l'équipe

QUAND ?

Dates du projet

COMMENT ?

OÙ ?

Lieu du projet

Axes d'intervention

POURQUOI ?

Contexte d'intervention, origines du projet

COMMENT PARTICIPER À NOTRE PROJET ?

POUR QUI ?

Population à laquelle est destiné le projet

Aide nécessaire dans les actions
d'autofinancement, adhésions,...

L'ÉQUIPE

PHOTO DE
L'ÉQUIPE

NB : Il est important de porter une attention particulière aux choix des partenaires privés. Avant d'associer l'image de votre association avec celle d'une entreprise, faites des recherches sur la société en question et vérifiez que ses prérogatives ne sont pas en contradiction avec les valeurs que vous souhaitez défendre. Des entreprises peuvent chercher à redorer leur image en investissant dans des projets solidaires.

Les dons

L'association peut recevoir des dons sous forme d'argent (chèques, virements, espèces) ou de **biens meubles** (matériel scolaire, ordinateurs, vêtements, véhicules, tables...). Il n'y a aucune déclaration obligatoire à faire lorsque votre association reçoit des dons spontanés. En revanche, les particuliers et entreprises donateurs peuvent déclarer les dons : cela leur permet de bénéficier de **déductions d'impôts** de l'ordre de 66 %. Pour cela, l'association devra être en mesure de fournir au donateur un reçu fiscal, ce qui nécessite d'être reconnue d'**intérêt général**.

L'intérêt général : pour qu'une association soit reconnue d'intérêt général, elle doit en faire la demande auprès de l'administration fiscale (Trésor Public, service des finances publiques) en lui adressant une lettre présentant les activités de l'association. L'administration a six mois pour répondre à cette demande, passé ce délai et en l'absence de réponse négative, l'association peut émettre des reçus fiscaux.

Les actions d'autofinancement

Outre le fait qu'elles permettent de récolter une partie des fonds nécessaires à la réalisation du projet, ces actions sont bénéfiques pour la **cohésion** de l'équipe et la dynamique de groupe. Elles seront également l'occasion de **communiquer** sur votre projet et de le faire connaître au public. Par ailleurs, il est bien vu d'inclure une part d'autofinancement dans un budget prévisionnel afin de montrer à vos éventuels financeurs que vous ne comptez pas seulement sur leurs subventions. Le principe de ces actions est d'offrir des **services** à différents publics (étudiants ou non), en contrepartie d'une participation financière dont le montant peut être libre ou fixé à l'avance.

Voici un éventail de quelques actions qui ont fait leurs preuves :

- ▲ Les **ventes** de gâteaux, de crêpes, de boissons à l'université. Elles permettent aussi de rencontrer les étudiants d'autres filières et de leur faire connaître le projet
- ▲ La tenue d'un **buffet** pour un événement (rentrée, Assemblée Générale de l'association locale du Centre de Formation ou de l'association de SI, gala, conférence...)
- ▲ La confection de **paquets cadeaux** dans des centres commerciaux au moment des fêtes de fin d'année
- ▲ L'organisation d'une **soirée** avec entrée payante (dans un bar par exemple, pour ne pas avoir besoin d'investir dans l'organisation de la soirée par ailleurs)
- ▲ La **tenue de vestiaires** dans un bar ou une boîte de nuit
- ▲ L'organisation d'une **tombola**
- ▲ L'organisation d'un vide dressing **participatif**
- ▲ Les **ventes** de bijoux et objets (qui peuvent notamment être fabriqués main)
- ▲ Les opérations **bol de riz** dans les écoles
- ▲ L'organisation de **soirées/spectacles** avec entrée payante avec d'autres associations (notamment étudiantes qui cherchent à élargir leur public et à se faire connaître d'autres filières)

▲ **La collecte de dons en ligne (crowdfunding)** : vous pouvez créer une cagnotte sur un site de financement participatif. Le principe : chaque personne verse une petite somme d'argent, c'est l'accumulation de tous les dons qui permettra d'atteindre une somme cible. Cela permet de faire connaître votre projet à plus grande échelle en le partageant à vos différents cercles sur les réseaux sociaux.

Attention, certains sites de crowdfunding ne permettent de débloquer les fonds que si la somme cible est atteinte, d'autres encore prélèvent un pourcentage sur la somme collectée. Il s'agit donc de bien se renseigner sur les différents sites existants : KissKissBankBank, Ulule, Leetchi, Helloasso, et bien d'autres.

Cette liste est non exhaustive et vous pouvez imaginer nombre d'autres actions en fonction de vos envies et de votre créativité. Il faut seulement garder à l'esprit qu'une action d'autofinancement doit être rentable : vous devez donc investir un minimum en matériel et en nourriture pour en tirer un bénéfice maximal, et attirer un maximum de personnes.

Il est également important de prévoir toutes vos actions suffisamment à l'avance pour pouvoir contacter les lieux qui les accueilleront en temps et en heure.

LA COMMUNICATION

Communiquer sur votre projet permet d'augmenter sa visibilité et est un facteur prépondérant de sa réussite. Vous devez d'abord définir le public que vous souhaitez toucher ainsi que les supports que vous avez à votre disposition (plaquettes, affiches, réseaux sociaux, site internet).

Ensuite, vous devez dresser un plan de communication qui établira la temporalité (fréquence) de chaque publication, son contenu, et à quel type de public elle est destinée. Par exemple, on sait qu'une publication sur Facebook touchera davantage de personnes grâce à la portée que peuvent engendrer les partages, tandis que vous pourrez réserver les mails à vos adhérents ou aux étudiants de votre Centre de Formation. La communication est le miroir de l'association et engage son image : attention aux images diffusées et au politiquement correct.

Informations pratiques

LES VACCINS

Vous ne pourrez pas accomplir votre mission de solidarité internationale si vous n'avez pas effectué au préalable certains vaccins, dont la liste dépend de votre destination. Il est donc important de se renseigner au préalable, car les faire peut prendre du temps si des rappels sont programmés ou que les vaccins ne peuvent être faits en une seule fois.

Vous pouvez pour cela prendre rendez-vous dans un centre de vaccination (notamment dans un CHU). Lorsque vous appellerez, on vous demandera vos dates de voyage et la destination pour estimer la période à laquelle il faudra débiter la vaccination.

Le jour de la vaccination, les vaccins sont disponibles sur place. Il est toutefois conseillé d'emporter votre carnet de santé pour vérifier les vaccins qui ont déjà été faits ainsi que les rappels qui sont à effectuer. L'infirmière ou le médecin vous conseillera sur les vaccins obligatoires, les vaccins conseillés, les médicaments conseillés (exemple : traitement anti-paludisme), les règles d'hygiène, etc. On vous remettra également un carnet de vaccination international qui pourra vous être demandé à votre arrivée dans certains pays.



Attention : les vaccins sont à régler directement sur place et ne sont pas remboursables. Cependant, certaines mutuelles peuvent prendre en charge certains vaccins, il vous faudra vous renseigner auprès de la vôtre.

Il est aussi possible d'acheter les vaccins en pharmacie et de se faire vacciner chez un médecin.

LA TROUSSE À PHARMACIE

N'oubliez pas d'emporter les traitements que vous devez prendre tous les jours en quantité suffisante pour tout le séjour. Sur place, l'accès aux médicaments sera peut-être difficile et non immédiat.

Pour constituer votre trousse à pharmacie de base qui permettra au moins de débiter un traitement en cas de souci, vous aurez besoin de :

- Médicaments contre la douleur et la fièvre (paracétamol, ibuprofène)
- Médicaments contre la diarrhée et les vomissements, soluté de réhydratation orale
- Antihistaminiques et corticoïdes (en cas de réaction allergique)
- Antibiotiques à large spectre
- Protection solaire et crème pour les brûlures et les coups de soleil
- Pansements, tulle gras, compresses et désinfectant
- Ciseaux, pince à épiler et pince à tiques
- Thermomètre
- Dosettes de sérum physiologique et gel antibactérien
- Crème apaisante pour les piqûres d'insecte et spray répulsif (peau et vêtements)

Certains de ces médicaments sont disponibles uniquement sur ordonnance, renseignez-vous auprès de votre médecin.

NB : si vous souhaitez laisser des médicaments non utilisés sur place, gardez à l'esprit que les médicaments non adaptés et mal utilisés peuvent présenter un danger mortel. Il est donc important de les laisser entre les mains de personnel de santé local qui pourra en faire bon usage.

LES TRAITEMENTS ANTIPALUDÉENS

Le paludisme, également appelé Malaria, est une maladie infectieuse transmise par certains moustiques, notamment en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est. Les symptômes s'apparentent à de forts signes grippaux mais le paludisme peut dans certains cas être mortel. Il n'existe aucun vaccin contre le paludisme à ce jour. Si vous vous rendez dans une des zones à risque très élevé, il est impératif de vous protéger en prenant un traitement préventif. Il existe plusieurs molécules différentes : atovaquone/proguanil (Malarone[®]), doxycycline (Doxypalu[®]) et méfloquine. Ces médicaments comportent parfois des effets secondaires. Pour choisir celui qui vous convient le mieux, il est nécessaire d'en discuter avec un médecin spécialiste des maladies tropicales, comme par exemple ceux des centres de vaccination. Renseignez-vous auprès de différentes pharmacies avant d'investir, les prix des antipaludéens sont très variables selon les officines. En plus du traitement préventif, il vous faudra redoubler de vigilance face aux moustiques. Voici quelques conseils qui vous permettront de vous protéger :

- Porter des vêtements longs, amples et imprégnés d'insecticide
- Appliquer un produit répulsif adapté sur les parties découvertes du corps
- Dormir sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide

LES PASSEPORTS

Un passeport est obligatoire pour voyager dans tous les pays hors Union Européenne et espace Schengen, *sauf quelques pays d'Europe de l'Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie et Macédoine), d'Afrique du Nord (Maroc, Égypte) et en Turquie sous certaines conditions.*

Pour obtenir un passeport, il faut en faire la demande en prenant rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station d'enregistrement. Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr, ce qui facilitera la procédure. Attention, votre présence au rendez-vous est obligatoire car on y effectuera un relevé de vos empreintes !

Le passeport coûte 86 euros pour les personnes majeures et il est valide dix ans.

Essayez d'anticiper un maximum votre demande de passeport car les délais de délivrance peuvent être rallongés à l'approche des périodes de vacances. Selon les mairies, les délais d'attente pour un premier rendez-vous peuvent aller de deux semaines à six mois.

LES BILLETS D'AVION

Comme précisé plus bas, vous aurez besoin de vos billets d'avion pour obtenir vos visas. Par ailleurs, plus vous les prenez en avance, plus les prix seront attractifs. Donc ne tardez pas trop ! Vous pouvez utiliser un comparateur de vols pour obtenir le tarif le plus avantageux, n'hésitez pas à regarder les prix sur le mois entier.

NB : certaines agences de voyages proposent des "packs" billets d'avion + visas (ils effectuent les démarches auprès du consulat à votre place). Cela peut être une solution pour vous libérer du temps mais attention aux commissions que les agences peuvent demander en échange : il faut que cela reste valable, d'autant que ces démarches nécessitent de moins en moins de se déplacer au consulat et peuvent être réalisées très facilement en ligne.

L'ASSURANCE VOYAGE

Il est important de souscrire une assurance voyage pour se prémunir contre les imprévus :

- Assurance annulation : en cas d'impossibilité de voyager, si vous avez souscrit une assurance annulation, vous pourrez vous faire rembourser partiellement ou intégralement vos billets d'avion.

- Pendant le voyage : une assurance couvrant les frais médicaux, de responsabilité civile et de rapatriement est indispensable !

Pensez à vous renseigner auprès de vos banques et assurances personnelles, parfois ces frais sont pris en compte.

NB : si vous engagez des frais médicaux pendant le séjour (visite chez un médecin, hospitalisation, examens...), vous pourrez ensuite vous les faire rembourser par votre caisse d'Assurance maladie en complétant un formulaire cerfa pour soins reçus à l'étranger : www.ameli.fr/sites/default/files/formualires/221/s3125.pdf.

LES VISAS

Un visa est un document attestant que vous êtes bien autorisé à séjourner dans un pays étranger. Vous en aurez besoin pour la plupart des pays hors Union Européenne et espace Schengen.

Les prix, les documents à fournir et les délais d'obtention diffèrent selon les pays. Pour les connaître, vous pouvez consulter le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> ou vous adresser à l'ambassade/au consulat du pays concerné en France.

La validité des visas court séjour (tourisme) n'excède généralement pas trois mois.
Dans certains pays, il est possible d'obtenir un visa de courtoisie (gratuit), pour la réalisation de mission de solidarité internationale. Renseignez vous bien !

Pour constituer votre dossier/pour déposer votre demande, vous aurez besoin de fournir un passeport en cours de validité, ainsi que d'autres documents relatifs à votre séjour (preuve d'achat des billets d'avion, justificatif d'hébergement, assurance voyage).



Le projet sur place

Organisation du projet sur place : aspect pratique

Durant la préparation de votre projet, vous aurez précisément défini avec les différents partenaires sur place les **objectifs** de votre intervention. Vous aurez également préparé en amont les différents **supports** qui vous seront utiles (livres, jeux, matériel éducatif, matériel médical). Il est conseillé de prendre contact avec tous vos interlocuteurs et les structures qui vous accueilleront et vous accompagneront pour établir précisément votre **planning avant votre départ**, car cela vous fera gagner du temps et de l'énergie. Les tâches sur place doivent aussi idéalement être assignées entre vous avant le départ : qui gèrera le budget, comment vous vous répartirez si vous êtes présents sur différents lieux d'intervention à la fois, etc.

Il est important de fixer un **rythme de réunions régulier** (une ou deux fois par semaine) avec votre structure d'accueil, pour faire le point sur l'avancée de votre projet et de vos différents objectifs. Ce sera également l'occasion de discuter des éventuels problèmes qui pourraient se poser et de les solutionner. Vous aurez forcément des questions d'ordre culturel, pratique ou éthique, n'attendez pas avant de les poser ! La communication avec les acteurs sur place est la clé de la réussite d'un projet. Vous arrivez dans un pays qui vous est inconnu et faites face à la différence culturelle, mais n'oubliez pas qu'eux aussi. Beaucoup de différends peuvent être réglés grâce à une discussion bienveillante, et ainsi éviter de perturber la réalisation du projet.

La gestion du budget

Une personne - le plus souvent le trésorier de l'association - sera chargée de la gestion du budget sur place. Elle conservera les fonds de l'association et veillera à ce que le budget attribué au déroulement des activités soit respecté, car vous devrez ensuite en rendre compte précisément aux financeurs. Elle notera chaque dépense et récupèrera les justificatifs (factures). Cependant cette charge peut être lourde à porter pendant toute la durée du projet. Veillez à ce que tous les membres aient une connaissance globale du budget, pour pouvoir être un soutien dans la prise de décision.

Communiquer pendant le projet

Une fois arrivés, vous serez très occupés par le déroulement de votre projet et par la vie sur place. Cependant, il est très important de continuer à communiquer sur votre projet pour informer toutes les personnes qui ont contribué à sa **réalisation**. Cela sera d'autant plus aisé que vous aurez préparé en amont un plan de communication comme précisé précédemment, en ayant au moins défini la fréquence et le support de chaque publication. Essayez de respecter ce plan tant que possible (même si parfois il vous faudra y déroger, faute de connexion internet !). Vous pouvez choisir de faire un **résumé de vos actions** par jour, ou par semaine, que vous accompagnerez ou non de photos, de vidéos.



Il est important de communiquer de manière **responsable**, c'est-à-dire de respecter le **droit à l'image** et de ne pas diffuser des photos sans l'autorisation des personnes y figurant. Les publications doivent également respecter la dignité des personnes et ne pas être dégradantes.

Dimension éthique : agir dans le respect de l'autre et de sa culture

La notion d'échange culturel est un concept que l'on retrouve souvent lorsque l'on parle de solidarité internationale. Le projet peut permettre un **enrichissement culturel mutuel**, des **échanges sur les modes de vie différents** et une **déconstruction des préjugés** que chacun peut avoir sur l'autre. Attention toutefois à ne pas tomber dans la comparaison constante en prenant comme référence son pays d'origine, ce qui signerait une forme de discrimination. Il est conseillé de se renseigner au préalable sur les différences de cultures, les règles de **savoir-vivre** du pays dans lequel on se rend, afin d'éviter les malentendus et les incompréhensions qui pourraient créer des tensions. Lors des discussions, il vous arrivera parfois de ne pas être en accord avec le point de vue de l'autre, veillez cependant à toujours garder un regard tolérant dans vos échanges. La bienveillance et encore une fois la discussion avec vos interlocuteurs locaux sont indispensables. Il faut également toujours garder à l'esprit que les projets proposés par des occidentaux seront rarement refusés et remis en question. Il faut donc **adapter sa posture** en conséquence pour ne pas placer sa vision comme meilleure que celle de la population auprès de laquelle on intervient. C'est au contraire les échanges sur les différentes techniques, connaissances et principes qui feront la richesse des actions.

En s'engageant dans un projet de solidarité internationale, on sait que l'on partira probablement dans un pays avec une situation instable, d'où les besoins sur place. Qu'il s'agisse de l'aspect politique, financier ou éthique, chaque information - de source fiable - sur le pays est à prendre en compte pendant la préparation du projet, ainsi que dans sa réalisation. Il faut se préparer à ce que votre projet puisse être **modifié** voire **annulé** à cause d'une situation géopolitique critique. Il s'agit d'un cas de figure difficile pour des personnes s'étant longuement préparées à réaliser des actions de solidarité à l'international et ce serait une épreuve morale conséquente. Cependant, l'annulation du départ n'est pas une fin en soi et une fois le "deuil" réalisé, il est important de ne pas remettre en question son projet mais plutôt d'essayer d'en faire le plus possible, même à distance.

LE RESPECT DU STATUT D'ÉTUDIANT

En tant qu'étudiants en orthophonie, nous faisons l'acquisition au fil de nos études de nouvelles **compétences** théoriques et cliniques, mais également de **principes éthiques** inhérents à notre futur métier, de **valeurs** et de **qualités relationnelles** que l'on retrouve dans le monde du soin : respect, dignité, empathie, bienveillance, tolérance... Ces aptitudes en devenir sont un **atout** indéniable pour réaliser un projet de solidarité internationale. Cependant, il faut rester extrêmement vigilant quant à l'utilisation que l'on en fait sur le terrain. Il est absolument nécessaire de respecter ce statut d'étudiant en ne pratiquant aucun acte orthophonique lors des missions. Vous vous rendrez probablement dans des pays où le métier est insuffisamment développé et où l'on pourrait vous demander d'effectuer des bilans, des dépistages, voire des actes de rééducation. Il est impératif de ne pas répondre positivement à ces demandes pour deux raisons principales :

▲ Cela s'apparenterait en France à un exercice illégal du métier d'orthophoniste: "on ne fait pas ailleurs ce qu'on ne ferait pas chez nous".

▲ En effectuant ces actes, vous allez créer un besoin qui risque de ne pas pouvoir être comblé après votre départ en l'absence d'orthophoniste local



En ce qui concerne les actions de prévention, elles font également partie du champ de compétences de l'orthophoniste. Certaines Unités d'Enseignement (UE) dispensées en L1 et en L2 (UE 9 : Santé publique) permettent d'acquérir les **bases théoriques** sur le sujet. Cependant, elles ne sont pas suffisantes pour être capable de réaliser des **actions de prévention** et devront être complétées progressivement au cours de votre formation par votre expérience clinique et vos connaissances théoriques sur les différentes pathologies. Vous risquez également d'être confrontés à des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre de la part de la population locale car elles feront écho à un **contexte socioculturel différent** (par exemple, les âges de repères de développement psychomoteur). Si vous souhaitez effectuer des sensibilisations dans le domaine de l'orthophonie, veillez à ne jamais être seul, mais toujours accompagné d'un orthophoniste local. Il apportera une **crédibilité** à votre intervention, il pourra la **préparer en amont** avec vous en vous aidant à tenir compte des particularités socioculturelles, mener le dialogue, répondre aux diverses questions que la population sera amenée à poser et orienter les éventuelles plaintes.

UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le respect de l'environnement fait également partie intégrante des principes de la solidarité internationale et s'inscrit dans l'optique de construire ensemble un mode de vie plus responsable pour l'avenir. Le **développement durable** est une problématique globale qui comporte aussi les dimensions d'équité économique et sociale, et sur laquelle nous pouvons tous agir à petite échelle avec des gestes simples du quotidien. Les conseils qui vont suivre sont évidemment aussi bien applicables en France que dans le pays où vous vous rendez.

▲ **La gestion des déchets** : dès le début de votre projet, choisissez avec soin les conditionnements des produits que vous utiliserez pour limiter au maximum vos déchets. Sur place, privilégiez l'utilisation de matériel réutilisable comme les gourdes et les tote-bags. Il vous faudra aussi prendre en compte le fait que les dispositifs permettant le ramassage des déchets, l'évacuation et le traitement des eaux usées sont moins performants et plus vétustes qu'en France. Essayez donc de limiter les emballages lors du choix des produits et le cas échéant, de vous en débarrasser en France avant votre départ, où ils pourront être recyclés (de plus, cela pèsera moins lourd dans la valise). En ce qui concerne les produits d'hygiène, n'empportez que le strict nécessaire et orientez votre choix vers des formulations neutres et respectueuses de l'environnement (des produits très parfumés et pleins d'additifs ne pourront pas forcément être éliminés lors du traitement de l'eau).

▲ **L'utilisation des ressources sur place** : Dans un pays en développement, les ressources telles que l'eau et l'électricité sont moins disponibles et plus précieuses. Veillez donc à en faire un usage responsable et parcimonieux (prenez des douches rapides, faites des lessives groupées, coupez le wifi lorsque vous n'en avez pas besoin ...).

▲ **L'impact des transports** : S'il vous sera souvent nécessaire de prendre l'avion pour atteindre votre destination, sachez que vous pouvez réaliser le bilan carbone de votre projet pour avoir une idée de l'impact de celui-ci en termes d'émission de gaz à effet de serre. Il vous sera ensuite possible de compenser en partie cet impact en faisant un don à une association qui défend des causes écologiques (la reforestation par exemple). Privilégiez les vols sans escales, celles-ci allongeant le temps de trajet et donc les émissions de gaz à effet de serre. Sur place, limitez autant que possible les déplacements en véhicules motorisés, d'autant plus qu'ils sont souvent moins bien entretenus et plus polluants.

Le retour de projet

Lorsque l'on revient en France, le projet n'est pas terminé. C'est le moment de faire le **bilan** de votre expérience. Il faut prendre le temps de se réunir avec les différents participants au projet et de discuter précisément de ce qui a été bénéfique dans le projet, de ce qui n'a eu aucun effet et de ce qui pourrait être amélioré ou ajouté. Ce temps de débriefing et de remise en question est indispensable pour avancer. L'investissement dans le projet a été important à tous points de vue, mais il est important de revenir sur vos **objectifs généraux initiaux**, de vous assurer que vous avez bien respecté la ligne de conduite que vous vous étiez fixée et que vous avez agi en accord avec les principes que vous aviez définis ensemble au début du projet. *Avez-vous constaté que le besoin qui vous avait amené sur place était légitime ? Avez-vous le sentiment d'avoir été utiles et d'avoir contribué à une dynamique solidaire ?*

L'expérience mérite aussi d'être **partagée**, restituée. Il faut d'abord permettre de faire cet échange culturel dans l'autre sens en apportant une sorte de témoignage de ce que vous avez vécu, pour que cela ne reste pas qu'un souvenir de voyage. Ensuite, vous aurez la responsabilité d'inscrire ce projet dans la durée en assurant sa **pérennisation**.

QUELLE FORME POUR LE RETOUR DE PROJET ?

D'un point de vue administratif, vos financeurs vous demanderont en général de dresser un bilan financier, un bilan d'activités et un bilan moral.

- **Le bilan financier** est important car il permet d'une part de montrer que l'association est capable d'assurer son fonctionnement, et d'autre part de justifier l'utilisation des subventions accordées. L'équilibre dépenses-recettes devra là aussi être respecté, même s'il peut y avoir un petit solde restant qui pourra être utilisé par le prochain projet.

- **Le bilan d'activités** permet, comme son nom l'indique, de rendre compte des différentes actions réalisées par l'association pendant son mandat.

- **Le bilan moral** dresse les points positifs et les points négatifs de votre expérience. Vous y parlerez de ce que vous a apporté le projet et de ce que vous avez pu accomplir. Vous pourrez aussi y pointer ce que vous regrettez de ne pas avoir pu faire et qui pourrait être réalisé lors d'un prochain projet.

Vous pouvez ensuite choisir de partager votre expérience et de faire un retour aux différentes personnes qui ont financé et contribué de près ou de loin à la concrétisation de votre projet :

- ▲ En réalisant une **vidéo** retraçant votre projet
- ▲ En mettant en place une **exposition photo** (la création de roll up ou kakémono peut aussi être un bon moyen de communiquer sur le projet)
- ▲ En organisant une **soirée** où vous apporterez de la nourriture et des objets du pays
- ▲ En faisant une **rétrospective** en images de votre projet sur les **réseaux sociaux**
- ▲ Autre : selon vos idées et vos envies

LA PASSATION

Vous pouvez organiser une **Assemblée Générale** où seront invités vos adhérents, ainsi que les éventuelles personnes intéressées pour reprendre le projet. Vous y ferez un retour sur votre projet en présentant vos différents bilans (financier, d'activité, moral). En fonction des besoins encore existants sur place, vous pouvez décider de pérenniser, voire de développer le projet mis en place avec les partenaires locaux. Viendra alors le moment de passer le flambeau à une **nouvelle équipe** qui poursuivra le travail que vous avez engagé. Une bonne passation est importante car elle permettra d'assurer une continuité dans la vision de l'association.

La première chose à transmettre à vos successeurs est donc votre **ligne directrice**, les valeurs qui vous ont poussées à agir et qui sont le moteur du projet.

Vous devrez ensuite leur donner en priorité les informations sur les tâches à traiter rapidement **après leur prise de poste** : déclaration du changement de bureau à la préfecture, dossiers de subvention à préparer à échéance rapide, partenaires à contacter.

Vous pouvez également préparer des **fiches de poste** résumant les missions principales spécifiques à chaque poste ainsi que les petits conseils que vous aimeriez donner à votre successeur (ce qui a bien marché pour vous, les points positifs et négatifs de votre poste).

L'idéal est aussi de pouvoir rester **disponible** tout le long du mandat suivant pour les guider et les accompagner dans leurs démarches, leurs questionnements et leurs baisses de régime. Ils seront probablement confrontés à des problèmes similaires aux vôtres et vous pourrez les rassurer et leur permettre de trouver des solutions qui feront avancer leur projet.



Sur qui s'appuyer ? Les interlocuteurs

Orthophonistes du Monde (OdM)

Il s'agit d'une association de solidarité internationale, à but non lucratif, créée en 1992 par la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO). Composée de membres bénévoles, orthophonistes diplômés, qui interviennent en réponse à des demandes hors Union Européenne, elle met en place des actions pour la formation continue des professionnels ou l'appui à la mise en place de formations diplômantes dans le domaine de l'orthophonie. OdM intervient uniquement en réponse à des demandes d'institutions et d'associations locales.

Site internet : www.orthophonistesdumonde.fr

Fédération des organisations d'Orthophonistes d'Afrique Francophone (FOAF)

Cette fédération créée en 2016 rassemble des associations d'orthophonistes de dix pays différents : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo.

La FOAF s'est notamment donné pour missions d'harmoniser les **normes** et les **pratiques orthophoniques** en Afrique francophone et de promouvoir la **recherche** et la **prévention** dans le domaine de l'orthophonie. Ils entretiennent des relations étroites avec OdM, la FNO (Fédération Nationale des Orthophonistes), le CPLOL (Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes et Logopèdes : fédération de 31 associations d'orthophonistes et logopèdes européens) et l'UNADREO (Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Evaluation en Orthophonie : organisation française qui promeut la recherche en orthophonie).

Leur premier **congrès scientifique international** s'est tenu à Lomé en août 2018 sur le thème "Troubles spécifiques du langage et des apprentissages en Afrique : enjeux et défis", et rassemblait des organisations et des orthophonistes originaires de plus d'une quinzaine de pays d'Afrique et d'Europe.

Si vous souhaitez réaliser un projet en Afrique Francophone, il faut contacter la FOAF minimum **trois mois avant le départ** pour qu'ils en prennent connaissance. Ils souhaitent simplement être informés de la mission, vérifier que les étudiants n'exercent pas l'orthophonie sans diplôme et qu'ils sont accompagnés d'orthophonistes du pays d'accueil.

Contact : foafafrique@yahoo.fr



Etudiants et Développement (E&D)

Cette association de solidarité internationale et d'éducation populaire entretient un réseau entre les différentes associations et plus généralement les initiatives de jeunes autour de la solidarité internationale. Elle propose un accompagnement individuel et des formations tout au long de l'année pour faire réfléchir les jeunes sur leur démarche en matière de solidarité internationale.

Site internet : www.etudiantsetdeveloppement.org

Ritimo

C'est une association qui regroupe un système d'information en ligne sur les enjeux de la solidarité internationale et un réseau d'accueil dans soixante-quinze lieux différents en France. Elle organise des formations et soutient de nombreuses associations et organisations locales et internationales qui sont répertoriées dans un annuaire que vous pouvez trouver à l'adresse suivante : www.ritimo.org/Repertoire.

Site internet : www.ritimo.org

ET LA FNEO DANS TOUT ÇA ?

Avec l'intégration d'un poste de Vice-Président en charge de la Solidarité Internationale dans le Bureau National de la FNEO, le réseau entre les associations de solidarité internationale est en pleine expansion. Plusieurs moments d'échange ont eu lieu pour leur permettre de mener des réflexions sur leurs projets respectifs. Leur statut de **membre observateur** de la FNEO leur permet désormais d'assister à certains points des Conseils d'Administration.

Nous travaillons également sur le projet de refonte de la **charte éthique** rédigée au WESI (Week-End de Solidarité Internationale) de Tours en 2018.

Le **WESI** est un événement créé à l'initiative de Totem, l'association de SI du CFUO de Tours. Il a eu lieu pour la première fois en mars 2018 et proposait des formations, des temps d'échanges et des débats uniquement sur le thème de la solidarité internationale. Le but est de reconduire cet événement pour qu'il devienne un rendez-vous régulier pour les différentes associations étudiantes de SI en orthophonie.

Les relations entre la FNEO et les **instances professionnelles spécialisées** dans la solidarité internationale (OdM, FOAF) sont également en cours de développement.

Dans le futur, nous espérons développer les échanges et renforcer les relations existantes entre les associations et des les intégrer davantage au réseau de la FNEO afin qu'elles puissent faire valoir leurs points de vue sur les sujets qui les concernent.

Le réseau des associations étudiantes de SI en orthophonie



ELSCIA (LILLE)

L'association ELSCIA (Etudiants Lillois pour la Solidarité et la Communication Ici et Ailleurs) existe depuis 2003. Elle oeuvre au local (sur la Métropole Lilloise) et à l'international (au Togo, au Sénégal et au Népal) via des projets de solidarité réalisés par les étudiants en orthophonie de Lille. L'entrée dans l'association se fait en 2ème année d'orthophonie, durant laquelle les membres se forment à leur poste associatif et à la solidarité internationale. L'année suivante (3ème année d'orthophonie), ceux-ci sont titulaires : ils font vivre l'association, préparent leur projet de solidarité internationale, récoltent des subventions, et forment les vices ! Les trois projets de solidarité internationale ont des objectifs différents :



Le projet Wolofonie se déroule dans l'école communautaire Mame Cheikh Mbaye de M. Sadio, située dans la banlieue de Dakar, au Sénégal. Il a pour but de mener des actions sur la communication, l'échange interculturel et l'environnement, et tend aussi à l'amélioration des locaux et du matériel de l'école. En 2019, le projet s'est axé sur le thème de la sensibilisation à l'environnement auprès des élèves de l'école ainsi qu'à la construction de mobilier scolaire à partir de déchets et matériaux recyclés, en partenariat avec l'association 3000ECOMEN.

Le projet Sancara au Népal se déroule dans un foyer bâti par l'association Shakti Népal ainsi que dans des écoles alentours afin de proposer des activités autour de la sensibilisation à l'environnement et des actions axées sur le traitement des déchets. Concrètement, il vise à introduire le débat concernant la problématique environnementale avec des ateliers participatifs sur les conséquences des déchets dans la nature, pour réfléchir avec les enfants à des alternatives respectueuses de l'environnement (création de sacs en tissus avec les enfants, d'affiches sur la sensibilisation à l'environnement, visite de centres de tri...).





Le dernier projet est le projet Noumama, qui se déroule à Lomé (Togo) en partenariat avec l'association ADS (Action Développement de la Santé pour tous). Il a pour but de proposer des actions socio-éducatives aux enfants en situation de handicap de 3 à 16 ans accueillis par la Maison du Handicap (structure paramédicale qui propose des prises en charge par des orthophonistes, kinésithérapeutes ou ergothérapeutes). Durant un mois, les enfants bénéficient d'activités culturelles et socio-éducatives dans le but de créer une représentation finale. Celle-ci est créée en partenariat avec une compagnie théâtrale togolaise et une ONG spécialisée dans les contes et la musique, dans le but de sensibiliser le public togolais aux capacités des enfants en situation de handicap.



GEPETO (AMIENS)

GEPETO (Groupe des Etudiants Picards Et un Tantinet Orthophonistes) est l'association des étudiants en orthophonie à Amiens. Son bureau organise beaucoup d'actions et participe à des événements. A titre d'exemples, GEPETO s'est impliqué l'année dernière dans diverses missions de solidarité locale comme l'Hôpital des nounours, le Téléthon, l'opération Pièces Jaunes et la Semaine du cerveau.

La **solidarité internationale** est également une partie importante de l'association. En effet, depuis 2012, un projet solidaire a eu lieu chaque année : à Madagascar, au Togo, au Pérou, à Haïti puis au Viêt Nam.

En 2018, nous sommes 14 étudiantes de notre centre de formation à créer un **pôle de solidarité internationale** au sein de GEPETO. Nous avons pour but d'effectuer une mission bénévole de solidarité au Cap-Vert, durant le mois de juillet 2020. Avec la création de ce pôle, l'objectif est de **pérenniser le projet** qui sera mis en place. Ainsi, chaque année, un groupe d'étudiants en orthophonie d'Amiens se rendra au Cap-Vert.

C'est l'ACVA, l'Association des Cap-Verdiens d'Amiens, qui nous accompagnera durant l'intégralité de cette mission afin d'assurer notre sécurité, nos déplacements, nous aider dans les démarches administratives ainsi que de veiller à notre bonne intégration quotidienne. Nous travaillons actuellement avec eux sur les actions que nous allons mettre en place là-bas sur les thèmes du sport, de la sensibilisation à l'environnement et de la francophonie.



Nous organisons différentes **actions de financement** pour élaborer ce grand projet comme une vente de stickers de GEPETO aux adhérents de l'association, la mise en place d'une boîte à dons au stand de vente de gâteaux lors des épreuves du concours d'entrée au centre de formation, la constitution de dossiers de subvention dans divers organismes et la tenue d'un stand à la patinoire du Coliseum à Amiens.

Pour suivre les actualités liées à notre projet, rendez-vous sur la page Facebook **GepeTrotter** !



GOAMA (NANCY)

GOAMA (Groupe des futurs orthophonistes acteurs dans le monde Africain) est une association née en 2013. Aujourd'hui, nous sommes en contact avec l'APDALC (association des parents d'enfants sourds et déficients auditifs du Cameroun). Nous sommes intervenus en juin 2018 afin de proposer des formations au sujet de la surdité au Cameroun. Notre projet est dorénavant de sonder les personnes qui ont bénéficié de ces formations pour connaître les **répercussions de nos actions** et nous **adapter aux nouveaux besoins** des parents et éducateurs.

GOAMA tient à ses principes et a pour but de faire tout son possible pour répondre aux besoins qu'on lui formule. C'est pourquoi **nos projets sont multiples et varient selon les associations qui nous contactent**. Aujourd'hui, bien qu'orientée sur la surdité, l'association peut répondre à une demande tout à fait différente. Les projets de formations sur place ne se font qu'après une demande explicite de nos partenaires et une réflexion sur ce que ça peut apporter.

Afin de financer nos projets, nous organisons différents événements : ventes de crêpes tous les mois à la faculté de médecine de Nancy, vente de sablés de Noël, organisation de soirées à thème etc. De plus, nous avons tenons à nous faire connaître dans le monde associatif c'est pourquoi nous participons régulièrement à divers événements qui permettent de rencontrer d'autres associations comme la fête de la soupe à Nancy ainsi que le festival du film en orthophonie qui aura lieu en novembre 2020.



HUMAN'ORTHO (MARSEILLE)

Human'ortho est une association de solidarité nationale et internationale créée en **2012** dont le but est de réunir des étudiants **marseillais** en orthophonie en vue d'un projet commun et de favoriser la dynamique au sein du centre de formation.

A l'échelle locale nos actions concernent la formation de PSC1 en partenariat avec la croix rouge, les soirées jeux de société mensuelles, les ateliers de créations de produits bios et faits maison ainsi que la participation aux manifestations écologiques locales.

A l'échelle internationale, cette année notre action principale sera de partir au Cameroun pour une mission d'art thérapie, de quatre semaines, dans des orphelinats tout en pérennisant les voyages de solidarité internationale aux années futures.



IDEO (LIMOGES)

IDEO (Incroyable Défi des Etudiants en Orthophonie) est un projet solidaire élaboré par des étudiantes en orthophonie de Limoges. Ce projet place au cœur de ses préoccupations l'entraide ainsi que le bien-être. Cette année, nous avons eu la chance d'avoir été accueillies par une association pendant trois semaines au Cambodge, dans la province de Takeo, particulièrement touchée par les problèmes socio-économiques (insalubrité, précarité, violence domestique)

Notre travail à Happyland :

Le matin était consacré aux réunions entre bénévoles, à la réorganisation et au fonctionnement de la vie du centre. Nous aidions à la cuisine, aux courses en nous rendant au marché, aux tâches ménagères, au bricolage, au jardinage, au rangement des bureaux, à la création de jeux et d'affichages pour les salles de classe ou encore à la préparation de cours en anglais pour les enfants.

Aux alentours de 13 heures, les enfants qui quittaient l'école arrivaient à Happyland et nous commençons les activités.

De 15 heures à 16 heures, certaines d'entre nous donnaient des cours d'anglais aux plus jeunes.

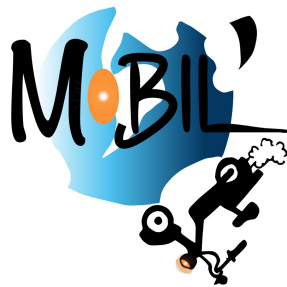


De 16 heures à 17 heures, les adolescents qui étudiaient dans un lycée situé à quelques pas de Happyland venaient nous rejoindre et quelques-unes d'entre nous leur donnaient des cours d'anglais.

Parfois, en fin de journée nous avons la possibilité de venir en aide à une autre association, elle aussi dédiée aux enfants défavorisés : "Mercy Organisation".. Nous nous relayions un jour sur deux et nous nous y rendions par petits groupes pour y donner quelques cours d'anglais et d'informatique aux enfants et adolescents de cette association.

Aussi, lors de notre séjour nous avons visité le collège/lycée de la ville dans lequel les enfants venant à Happyland étudiaient. Nous avons rencontré le directeur de l'établissement et nous nous sommes rendues dans plusieurs salles de classe afin de distribuer un maximum de **fournitures scolaires** et de **matériel de premier secours**.

Le reste des dons matériels et sanitaires que nous avons rassemblés pour le projet, a été remis aux différents centres ainsi qu'aux enfants de Happyland et de Mercy Organisation.



MOBIL' (BORDEAUX)

MOBIL', pour Mouvement des étudiants en Orthophonie Bordelais à l'International, est une toute nouvelle association née en mai 2018.

Nous avons été mis en contact avec une association togolaise, Pieds d'Afrique, qui a évoqué des besoins sur le long terme : c'est ainsi que s'est créé notre partenariat. Nous intervenons donc au Togo, plus précisément dans la ville de Kpalimé située dans la région des plateaux.

De notre bureau élargi, 9 étudiantes se sont décidées pour partir au Togo lors d'un départ de trois semaines en juillet et un autre en août.

Sur place, nous sommes intervenues :

- Au sein de l'orphelinat SPES (Soutien pour la Protection de l'Enfance) de Kpalimé, pour organiser activités et jeux pour les enfants. Nous avons également eu l'occasion de faire de la sensibilisation et de proposer des ateliers auprès du personnel de l'orphelinat.
- Au sein de l'IMPP l'Envol et du Centre de Soins Périphérique Anna Maria afin de faire de la prévention auprès de professionnels
- Dans différents quartiers et villages autour de Kpalimé (églises, réunions de femmes, écoles etc.) afin de proposer des campagnes de sensibilisation dans les domaines suivants : communication et langage oral, bégaiement, surdit , autisme, langage  crit.

En parall le, nous organisons des collectes de mat riel pour remplir au maximum nos valises et faire des dons sur place.

Nous sommes beaucoup accompagn es dans ces d marches par notre partenaire Pieds d'Afrique, ainsi que par les orthophonistes bordelaises et l'orthophoniste de Kpalim .

Pour plus d'information vous pouvez nous suivre sur les r seaux !

Facebook : Mobil'

Instagram : MOBIL Solida Ortho Bordeaux





OASIS (PARIS)

L'association **OASIS** (Orthophonistes étudiants Actants pour la Solidarité Internationale au Sud) a été créée en 2009 par les étudiants de Paris. Elle mène tout au long de l'année des actions de sensibilisation au handicap et à l'orthophonie et plus récemment des ateliers autour du zéro déchet à Paris.

En 2018, l'équipe d'OASIS est partie au Togo avec l'association **ADA** (Association pour le Développement en Amitié). La mission, axée sur l'éducation et la santé, s'est déroulée au village de Tovegan, plus particulièrement au sein de ses deux écoles primaires, pour faire de la sensibilisation aux gestes de premiers secours, à l'hygiène et à l'alimentation, sous forme de jeux de rôles, de dessins et de chansons et également du soutien scolaire pour pallier le manque d'enseignants après une période de grève.

En 2019, changement de destination pour OASIS, après plusieurs années au Togo, direction le **Cambodge** à Siem Reap. En partenariat avec l'association **Formosa Budding Hope** qui scolarise les enfants les plus démunis de la région, nous avons réalisé des activités de sensibilisation à l'hygiène du corps et bucco-dentaire, au handicap, aux enjeux environnementaux, à la nutrition ainsi qu'une initiation au français et l'apprentissage d'une chorégraphie. Nous espérons pouvoir pérenniser ce partenariat à long terme et adapter les différentes activités au fur et à mesure et qu'à terme ces activités puissent être réalisées par les membres de Formosa Budding Hope.



OEÉO (TOULOUSE)

L'Oeéo, l'Organisation d'Entraide des Etudiant.e.s en Orthophonie a été créée en 2012, 3 projets différents ont vu le jour depuis. En 2019, nous nous sommes questionnées sur la pertinence de nos actions, et nous avons pu sonder les besoins sur place afin d'améliorer et de faire grandir notre projet au Togo à Kpalimé.

- **Orphelinat GMI Togo** : nous avons participé au financement de l'orphelinat (notamment à la construction d'un puits). Nous avons réaménagé la bibliothèque et avons mis en place des activités pour les enfants.

- **APEM** (Association pour l'Enfant Malentendant au Togo) : nous sommes intervenues en tant que soutien matériel, humain et financier pour une campagne de dépistage et de prévention autour de la surdité mais aussi des troubles de communication : 2822 élèves ont pu bénéficier d'un examen gratuit. Une collaboration à long terme avec un orthophoniste local et l'APEM a vu le jour avec comme projet la construction d'un centre de dépistage de la surdité.



- **L'IMPP L'Envol** : nous avons pu dresser un bilan des besoins sur place et envisageons désormais notre action comme de l'information aux professeurs et comme un soutien aux futures campagnes de prévention menées par les professionnels de l'établissement

Notre projet est motivé par un désir d'échanges, d'égal à égal, et de proposition d'aide à notre échelle. Nous essayons de l'autofinancer par des actions variées au cours de l'année, elles sont aussi l'occasion de faire découvrir notre projet et la SI.



ORTH'AU BOUT DU MONDE (NANTES)

Orth'au Bout du Monde est l'association de solidarité internationale nantaise des étudiants en orthophonie. Elle a pour statut juridique l'accès à l'éducation et à la culture pour les enfants du monde.

Depuis sa création en 2015, les différentes équipes ont mené leurs actions dans un **orphelinat vietnamien** : la Maison des Affections, située près de Hué, accueille une trentaine d'enfants et adolescents en situation précaire. Thuy et Jean, les fondateurs de la structure, attachent énormément d'importance à ce que les enfants aillent à l'école et poursuivent des études. C'est pour eux une clé qui leur permettra un bel avenir au Vietnam.

Les différentes équipes se sont rendues à la Maison des Affections pour organiser des sorties, des **temps d'échanges culturels**, des activités d'animation... Elles ont également apporté une aide financière qui a permis la **rénovation de l'école** du village et la **construction d'une piscine**. En effet, avec 9 enfants noyés par jour dans ce pays, il est important que les Vietnamiens apprennent à nager dès leur plus jeune âge.

L'association a pu réaliser ces actions grâce à de **nombreux événements** d'autofinancement. Ce sont des moments également très riches qui permettent des échanges passionnants (notamment avec les écoles), des remises en questions et de forts instants de cohésion. Orth'Au Bout du monde bénéficie aussi de **subventions**.

Pour s'assurer que leur projet soit le plus éthique possible et qu'il corresponde aux attentes sur place, les différentes équipes se forment régulièrement et sont en contact permanent avec la Maison des Affections.

Chaque année, elles ont eu à coeur de **partager leurs expériences** de retour en France. C'est une manière de donner une plus grande visibilité à la culture vietnamienne et de débattre autour de la solidarité internationale.



ORTHOFASO (MONTPELLIER)

OrthoFaso est une association de loi 1901, créée en 2006, qui a pour but la promotion et la gestion de projets d'intervention orthophonique à l'étranger.

Les huit premiers projets menés, de 2006 à 2014, se sont tenus au Burkina Faso, à Bobodioulassio, auprès d'enfants sourds. Malheureusement, le climat géopolitique instable a contraint l'association à se tourner vers un autre pays.

C'est pourquoi un nouveau projet est né au Vietnam. En effet, ce pays ravagé par la guerre, en subit encore les conséquences aujourd'hui : les produits chimiques déversés en masse, comme le fameux "agent orange" entraîne de nombreuses malformations et de lourds handicaps infantiles dans le pays.

Chaque année, l'équipe se rend donc dans un orphelinat à Hô Chi Minh où environ 190 enfants polyhandicapés sont recueillis. Notre projet 2019 "Eh'Veil Hô Sens" poursuit les trois axes du précédent projet : **Éveil sensoriel / Interactions et communication / Stimulation cognitive** que nous déclinons à travers diverses activités durant la journée, dans les différents services de l'orphelinat. Le but est également le partage et l'échange d'informations avec les équipes professionnelles de l'établissement.

Cette année, nous avons eu la chance de pouvoir faire ce projet en partenariat avec une autre association de solidarité internationale en orthophonie, l'équipe TOTEM de Tours ! Nous espérons que cette collaboration va se poursuivre !

Pour en savoir plus sur notre projet ou l'association, n'hésitez pas à consulter le site internet (<https://orthofaso.wixsite.com/orthofaso/notre-projet>) ou à suivre sur facebook (www.facebook.com/orthofaso/) et instagram ([orthofaso_12](https://www.instagram.com/orthofaso_12)) !



ORTO'GO (ROUEN)

Depuis cinq ans, l'association Orto'go mène des actions à Lomé, capitale du Togo, en lien avec le centre de santé Saint Camille de Lellis, l'école Vivenda pour enfants sourds, le CHU Sylvanus Olympio et des orthophonistes togolais. Chaque membre s'engage pour trois années dans l'association.

Ainsi, l'association s'investit pour faire connaître l'orthophonie au Togo et pour permettre un dépistage et une prise en charge précoces, principalement dans le domaine de la surdité. Pour cela,



elle a notamment créé un poste d'orthophoniste à mi-temps à l'école pour enfants sourds et au centre de santé, et a axé ses actions auprès de la **population sourde** (financement d'une **formation en langue des signes**, **matériel orthophonique** au CHU et au centre de santé, collecte d'**appareils auditifs** à reconditionner, achat de deux **audiomètres ordinaires** et de deux **audiomètres néonataux**, dépistages des troubles du langage et de la **communication** et **dépistage** de la surdité). Des actions sont aussi menées dans le domaine de la santé en général (achat de l'équivalent de trois mois de **médicaments** et autres nécessités pour le centre de santé) et de l'**éducation** (financement de **matériel scolaire**, **échange épistolaire** entre des écoles d'enfants sourds française et togolaise).

Nos actions, totalement en lien avec notre future profession, se veulent pérennes et novatrices pour le Togo.

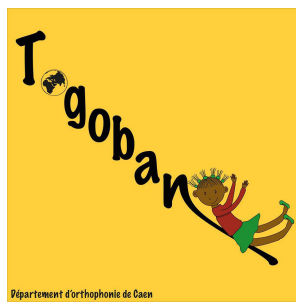


TERRE D'ORTHO (LYON)

Terre d'Ortho est l'association solidaire des étudiants en orthophonie de Lyon. Depuis sa création en 2006, elle a beaucoup évolué et a diversifié ses actions au niveau local comme à l'international. À Lyon, plusieurs projets sont menés tout au long de l'année : la sensibilisation à la surdité en centre de loisirs, des activités ludiques autour de la lecture et des jeux proposées dans un centre d'hébergement d'urgence pour femmes isolées avec leurs enfants, et depuis peu un atelier de rédaction d'une gazette en partenariat avec les résidents d'un EHPAD. En ce qui concerne les projets internationaux, ils ont été menés presque chaque année depuis la création de l'association : au Népal, au Burkina Faso, au Bénin et plus récemment en été 2018 au Maroc.

Chaque projet a ses particularités, mais tous se rejoignent en partageant les valeurs de l'association. Au cours de l'année, Terre d'Ortho organise différents événements pour financer ses projets : soirée quiz pour les étudiants qui se préparent à l'examen d'aptitudes, soirée karaoké, emballage de cadeaux à Noël, nombreuses ventes de gâteaux...

Nous essayons en grande partie d'autofinancer nos actions, que nous souhaitons éthiques et pérennes.



TOGOBAN (CAEN)

L'association Togoban créée en 2014 par les étudiants en orthophonie de Caen se compose chaque année d'un nouveau bureau qui mettent en place leur projet, le financent, se forment tout au long de l'année et partent au Togo en fin d'année scolaire pour mener à bien leurs actions. Nous travaillons en partenariat avec ADS (Action Développement Santé pour tous) à Lomé au Togo, et particulièrement avec les orthophonistes de l'association : ensemble nous organisons des **sensibilisations au handicap** et à l'orthophonie auprès d'adultes et d'enfants scolarisés à travers des ateliers. Cette année le projet est axé sur la sensibilisation de la population au handicap. Concrètement nous travaillons à l'**inclusion scolaire** d'enfants en situation de handicap, par leurs pairs en travaillant avec les élèves les notions de surdités, de cécité, de langue des signes etc. Par ailleurs, notre partenaire **CEC Togo** (Carrefour d'Echanges Culturels) nous accueille et nous accompagne dans notre quotidien à Lomé en nous permettant de vivre l'aventure togolaise jusqu'au bout en animant par exemple les après-midis avec les enfants du quartier.



TOTEM (TOURS)

TOTEM (Tribu Orthophonique Tourangelle Etudiante en parcourant le Monde) est l'association de solidarité internationale des étudiants en orthophonie de Tours créée en 2016. Durant deux années consécutives, TOTEM s'est rendue dans un centre bolivien accueillant des personnes en situation de handicap, à Cochabamba plus précisément. Toutefois, la dernière équipe a rencontré des difficultés pour intégrer le centre. A contre coeur mais pour un souci de pérennité, nous avons décidé de ne pas reconduire le projet. Orthofaso, l'association de solidarité internationale des étudiants en orthophonie de Montpellier nous a contactées pour connaître notre souhait de prendre part à leur projet. Ce dernier consiste à intervenir au sein d'un orphelinat vietnamien à Hô Chi Minh où se trouvent des enfants en situation de handicap. L'objectif de cette mission est d'effectuer des stimulations auprès de ces enfants notamment au niveau sensoriel, cognitif et de favoriser au maximum les interactions et la communication. Pour mener à bien cette mission, nous avons pu mettre en place différentes activités et jeux auprès des enfants, tout en s'adaptant aux exigences culturelles et en veillant à l'échange de nos savoirs respectifs avec les professionnels exerçant sur place.

Durant toute l'année, nous organisons divers événements afin de nous financer et de donner davantage de visibilité à notre projet.

Merci à Orthofaso de nous avoir contactées et nous espérons que cette collaboration pourra perdurer !

